

L'USAGE DES CONJONCTIONS DE COORDINATION DANS LE LANGAGE POLITIQUE IVOIRIEN ET SON IMPACT SOCIOLOGIQUE : DE L'AN 2000 À 2020

Koffi BONZOU

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

bonzoukoffi@gmail.com

Résumé : Les conjonctions de coordination sont des mot-outils invariables, qui unissent deux phrases, deux sous-phrases, ou à l'intérieur d'une phrase indépendante, deux éléments de même fonction syntaxique et généralement de même nature grammaticale. Elles font partie des connecteurs logiques. Au nombre de sept (7), leur utilisation dans le langage politique ivoirien relève le plus souvent de la touche stylistique et pragmatique que grammaticale. Ainsi, leur emploi dans divers discours est empreint d'émotion et de subjectivité. Depuis deux décennies, certaines conjonctions de coordination sont, non seulement d'un usage distorsionné, (aussi bien au plan syntaxique que sémantique), mais apparaissent surtout par leurs diverses interprétations comme des catalyseurs de la violence sociale. On constate dès lors, que le caractère « logique » de ces connecteurs, apparaît comme une utopie dans le langage politique ivoirien. Nous entendons, dans cet article, insister sur la nécessité de redorer le blason de l'esthétique langagière dans un monde où à force de vouloir le bien vite et bien, l'on a perdu la notion de la norme linguistique.

Mots-clés : Conjonction de coordination, discours, politique, distorsion, subjectivité.

THE USE OF COORDINATING CONJUNCTIONS IN IVORIAN POLITICAL LANGUAGE AND ITS SOCIOLOGICAL IMPACT: FROM 2000 TO 2020.

Abstract: Coordinating conjunctions are invariable word-tools, which unite two sentences, two sub-sentences, or within an independent sentence, two elements of the same syntactic function and generally of the same grammatical nature. They are part of the logical connectors. There are seven (7) of them, and their use in Ivorian political language is more often stylistic and pragmatic than grammatical. Thus, their use in various discourses is marked by emotion and subjectivity. For the past two decades, certain coordinating conjunctions have not only been used in a distorted manner (both syntactically and semantically), but also, through their various interpretations, appear to be catalysts of social violence. It can therefore be seen that the 'logical' character of these connectors appears to be utopian in the political language of Côte d'Ivoire. In this article, we intend to insist on the need to restore the image of linguistic aesthetics in a world where, by dint of wanting the good quickly and well, we have lost the notion of the linguistic norm.

Keywords : Coordination conjunction, discourse, politics, distortion, subjectivity.

Introduction

Certains actes de la parole sont accomplis dans le cadre d'une investigation et sont imposés à elle. C'est le cadre institutionnel qui régit non seulement le contenu et la forme de l'énoncé, mais aussi « désigne » en quelque sorte le locuteur et le destinataire. N'importe qui peut dire n'importe quoi. Mais, « pour que l'énonciation

soit suivie de l'effet qu'elle annonce, il faut que l'institution, religieuse ou politique, reconnaisse au locuteur le droit de prononcer de telles paroles.» (Cf. Robert TOMASSONE, 2008, p.42). En Côte d'Ivoire, certains énoncés, que dis-je, certaines paroles coordonnées, proférées par les hommes politiques sont acceptées comme telles ou non par les populations avec tous les effets escomptés et sollicités. Ces paroles ou énoncés coordonnés qui, en dehors du cadre politico-juridique, ne souffriraient d'aucun acte de condamnation, les sont en Côte d'Ivoire depuis l'année 2000, après le premier coup d'Etat. Ces paroles alimentées d'une richesse d'emplois impressionnants et surprenants de conjonctions de coordination, font preuve depuis une vingtaine d'années de langage hautement interprétatif, au point où tous les Ivoiriens sont devenus des juristes en puissance, vu la diversité des interprétations. En effet, les discours des politiciens ivoiriens révèlent un emploi peu ordinaire des conjonctions de coordination. Le mode combinatoire des conjonctions de coordination sur l'axe syntagmatique de la chaîne parlée est régulièrement en déphasage avec la norme de l'usage courant. Cet emploi s'écarte, en effet, de l'emploi usuel au point de susciter chez l'utilisateur du français ordinaire et en particulier chez les auditeurs, un sentiment de confusionnisme. C'est du reste, cet emploi particulier et polémique de cette classe grammaticale par la classe politique ivoirienne qui a motivé notre intérêt pour cet article. Aussi convient-il de savoir par quels traits syntaxiques la coordination dans le langage politique ivoirien se distingue de l'usage ordinaire en français ? Autrement dit, comment le langage coordonné du politicien fonctionne-t-il comparativement à la coordination ordinaire. A quel état du langage appartiennent les constructions coordonnées particulières et quelle est leur évolution en politique ? A quelles fins le politicien ivoirien les approprie-t-il ? Pour tout dire, ces constructions coordonnées particulières sont-elles expressives des principes de gouvernance ? Ces questions préliminaires nous ont conduits à sonder l'ensemble des discours politiques ivoiriens de 2000 à 2020 pour voir comment s'y manifeste la réalité syntaxique et sémantique de cette catégorie grammaticale. Pour ce faire, l'outillage conceptuel et méthodologique qui a servi de cadre d'analyse s'est axé sur l'approche générative et transformationnelle de Noam CHOMSKY, d'une part, et d'autre part, sur la théorie des actes de parole (TAP) de John AUSTIN. Cette préférence méthodologique fait écho d'une part, à une distinction théorique opérée par Chomsky entre compétence et performance des locuteurs c'est-à-dire la connaissance que le locuteur-auditeur a de sa langue contre l'emploi effectif de la langue dans des situations concrètes et d'autre part, à l'influence et aux conséquences du langage dans le contexte (extralinguistique)-optique proche de celle d'Austin dont la théorie se fonde sur les questions : « comment modifier le monde en disant quelque chose ? Comment agir sur le monde en disant quelque chose ? » (John AUSTIN, 2014).

1. Approche normative de l'emploi des conjonctions de coordination

1.1 Approche définitionnelle

Selon Maurice GREVISSE (1988, p.1563) « La conjonction de coordination est un mot invariable chargé d'unir des éléments de même statut, - soit des phrases ou des sous-phrases –soit, à l'intérieur d'une phrase, des éléments de même fonction ». Autrement dit, il y a coordination lorsque deux unités de même niveau et assurant la

même fonction syntaxique sont reliés par une conjonction de coordination. Les propos ci-contre illustrent parfaitement cette approche de GREVISSE :

P1 : « ...Il était avec Mian, il était avec Zegen, **donc** ils font un plan commun. »¹ (Charles BLE GOUDE)

P2 : « ...Pour être président dans un pays, c'est la relation de confiance et d'amour entre un peuple et un homme. »² (Guillaume Kibafori SORO)

Comme on le voit, en P1 la conjonction « donc » relie deux propositions indépendantes : *il était avec Zegen / ils font un plan commun*. Par ailleurs, en P2 la conjonction « et » relie respectivement les groupes nominaux prépositionnels : *de confiance / d'amour* et les groupes nominaux : *un peuple / un homme*. Il faut, cependant noter que la présence d'une conjonction de coordination n'est pas indispensable pour qu'il ait coordination. Ceci peut être implicite et exprimé le plus souvent par la virgule. C'est le cas en P1 où les propositions indépendantes " *il était avec Mian*" et "*il était avec Zegen*" » sont coordonnées par la virgule.

1.2 Caractéristiques et valeurs des conjonctions de coordination

Les conjonctions de coordination comme toutes les autres classes grammaticales, sont tributaires de certaines marques qui les caractérisent et les distinguent des autres conjonctions. En effet, elles se placent tout d'abord entre les éléments qu'elles sont chargées d'unir ou parfois devant chacun des éléments (ou plusieurs d'entre eux). En outre, les conjonctions de coordination n'ont pas de fonction à l'intérieur de la phrase ou de la proposition. Elles sont de purs liens. Par ailleurs, deux conjonctions de coordination, de norme, ne peuvent se combiner. Autrement dit, les combinaisons telles **et/ou, et/mais, ou/mais** etc. sont incompatibles sauf en cas d'usage stylistique par les poètes symbolistes qui souvent, à la recherche de style, emploient les binômes « et ni » et « mais ni » :

P3 : **Et ni** votre air bête **et ni** ces yeux tard venus (Valéry, M. Teste, p.118)

P4 : Tu n'aurais* jamais fait Mahomet ; **mais ni** l'éloge de Mupeoux (Diderot, Neveu de Rameau, p.15)

En plus de leur valeur grammaticale (qui se définit par le rôle qu'elles jouent dans la phrase), les conjonctions de coordination ont une valeur lexicale. « Elles dégagent le rapport qu'on établit entre les termes ou les membres coordonnés. » (Cf. WAGNER et PINCHON, 1969, p.424). La valeur d'une conjonction de coordination peut être nette par elle-même. Ainsi, « car » traduit dans tous les cas une relation causale ; « donc », une relation de conséquence, « or » peut traduire à la fois une relation de coïncidence fortuite ou constante et dans un raisonnement, en forme de syllogisme et « ni » la négation. D'autre part, une conjonction est capable d'exprimer plusieurs nuances ; celles-ci se dégagent du contexte. C'est le cas de « et » qui peut

¹ Charles Blé GOUDE, Audience de confirmation des charges : Déclaration de clôture de la défense- 2eme partie, octobre 2014, à la Haye, (YouTube IntlCriminalCourt 2 octobre 2014)

² Guillaume Kibafori SORO, « Explication de sa démission de l'ANCI à ses parents de Ferké le 18 février 2019. », GKSTV, 2019.

exprimer l'addition, l'opposition et la conséquence, la conjonction « mais » qui traduit tantôt une correction tantôt une opposition forte et enfin, « ou » pose un choix, une alternative ou un rapport d'exclusion. Les emplois qui suivent augurent d'une utilisation normative des politiciens. Ainsi par exemple, l'expression de l'opposition, de la négation et de l'addition seront respectivement exprimées dans les propos suivants :

P5 : « ... GBAGBO et moi, on a pu être ennemis à un moment donné, **mais** on doit se donner la possibilité de redevenir des amis en Côte d'Ivoire. »³ (Guillaume Kibafori SORO)

P6 : « Vous savez, il y a une erreur qu'on commet souvent dans les démocraties d'Europe occidentale. On croit que toutes les institutions se ressemblent. Chez nous ici, ce n'est **ni** le gouvernement, **ni** le président de la république qui organise les élections ; les élections, c'est la commission électorale indépendante... »⁴ (Laurent GBAGBO)

P7 « ...Le candidat à l'élection présidentielle doit être âgé de quarante ans au moins et de soixante-quinze ans au plus. Il doit être ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine »⁵ (Koné TIA)

On voit clairement qu'en P5, il y a une opposition d'idées avec la conjonction « mais ». En effet, des ennemis d'hier deviennent des amis aujourd'hui par une circonstance exprimée et expliquée par la conjonction « mais ». Par ailleurs, en P6, la conjonction « ni » exprime une double négation pour montrer le caractère exclusif de certaines considérations. En P7, une double addition est dégagée par la conjonction « et ». Ces additions montrent en réalité le caractère indissociable, obligatoire et non facultatif des groupes nominaux associés. Par ailleurs, les conjonctions de coordination ne peuvent pas se combiner entre elles, sauf donc qui se combine avec « et, ni, or ». En effet, ces conjonctions se placent entre les unités qu'elles coordonnent sauf donc dont la place est plus libre. C'est ainsi qu'on observe fréquemment l'emploi « et donc » chez les politiciens ivoiriens :

P8 « Il faut que les ivoiriens comprennent que le pouvoir ne s'acquiert pas par la brutalité **mais** qu'il s'acquiert par des élections. **Et donc** c'est la première leçon à retenir. »⁶ (Laurent GBAGBO)

P9 « ... **Et donc** vous voulez que moi j'annonce que je sois candidat sans être allé à Ferké ? ...**donc** je vais aller d'abord prendre conseil auprès de mes parents **ou bien** ce n'est pas ce qu'on nous a enseigné ? »⁷ (Guillaume Kibafori SORO)

*Dérivé de l'ancien français

³ Guillaume Kibafori SORO, « Explication de sa démission de l'ANCI à ses parents de Ferké », GKSTV, 2019

⁴ Laurent GBAGBO, entretien sur France 24 accordé par François PICARD, Palais présidentiel, Abidjan, Novembre 2005.

⁵ Koné TIA, l'article 35 de la constitution ivoirienne, Assemblée nationale Ivoirienne, 23 juillet 2000.

⁶ Laurent GBAGBO, Discours à la nation, Hôtel Ivoire, 23 Octobre 2010.

⁷ Guillaume Kibafori SORO, « Explication de sa démission de l'ANCI à ses parents de Ferké », GKSTV, 2019.

En effet, les conjonctions « et » et « donc », expriment respectivement l'addition et la conséquence. Dans l'usage ordinaire, « et » ne se place que devant le dernier terme de la coordination (P7) et quelque fois, pour l'énergie ou le relief d'expression, devant chacun des termes, quel que soit leur nombre – ou devant chacun des termes à l'exception du premier, s'y en a deux :

Pio : « Et les ponts, et les rues, et les mornes statues et le golfe mouvant, tout se tait »,
MUSSET, *prem. Poés. Venise, cité par Jean DUBOIS, Le bon usage, p.1567* »

Cependant, l'emploi qu'en fait les politiciens des conjonctions « et » et « donc », est loin d'une inspiration puriste. On se rend donc l'évidence d'une méconnaissance notoire des normes grammaticales chez ces politiciens qui cherchent plutôt à fasciner un auditoire généralement ignorant. Nonobstant ces quelques cas d'emploi supra, il faut reconnaître que les constructions syntaxiques et sémantiques des énoncés dans le discours politique ivoirien ne se soucient pas, dans la plupart du temps, du purisme quand il s'agit en particulier de l'usage des conjonctions de coordination. Et pour cause, des constructions coordonnées fantaisistes suscitent des interprétations diverses et souvent démagogiques.

2. Emploi des conjonctions de coordination comme marque de style discursif des politiciens ivoiriens

Pourquoi faut-il étudier le langage politique qui pose au profane des problèmes de communication et d'interprétation ? Pourquoi faire incursion dans la sphère linguistique des politiciens ? L'aventure du chercheur dans cet univers n'est pas fortuite. C'est de notoriété, en effet, que le langage politicien est rebutant. La répugnance qu'il inspire au non-initié, date de toujours mais très accentué dans ces dernières décennies en Côte d'Ivoire. L'usager du français ordinaire ne cesse de trouver ce langage iconoclaste. Le langage politique apparaît ainsi ésotérique au grand public qui est, portant, son destinataire. Or, l'un des principes du politicien, c'est d'être accessible à tous. Ce que nous constatons malheureusement est que le discours des politiciens, en particulier, ceux des Ivoiriens, a vocation à régner seulement entre initiés et laisse la population dans un flou artistique car la syntaxe et la sémantique dans la construction coordonnée dans les discours relèvent d'une ambiguïté rare. Nous sommes visiblement en face d'un paradoxe. La population, destinataire potentiel des discours, est malheureusement étrangère à ce langage. Elle éprouve des difficultés à saisir l'implicite de ce langage coordonné qui impacte foncièrement la compréhension de certains textes qui régissent sa vie dans la nation. C'est pourquoi, il a paru judicieux et opportun de mettre en saillance les propos émis consciemment ou inconsciemment par les politiciens ivoiriens.

2.1 Une démagogie emprunt de distorsions grammaticales.

La langue française souffre autant de la trop grande liberté que des fantaisies de toute nature. D'aucuns penseraient que ces fantaisies magnifient sa trop grande audience. Auraient-ils raison d'y penser ? Auraient-ils également tort de penser que des fantaisies naissent des syntaxes plurielles mais moins voulues ? Les conséquences

sont diversement comptabilisées et nombreux sont les puristes qui se meurent devant la mort brutale des constructions et emplois normatifs de certaines classes grammaticales. En effet, les politiciens ivoiriens, consciemment ou inconsciemment, enfreignent souventes fois les normes grammaticales pour se faire comprendre par leurs auditeurs. Parmi ces transgressions, apparaissent les constructions syntaxiques coordonnées dont eux-seuls peuvent en justifier. En effet, il est par exemple, inopportun en grammaire française d'employer dans une structure syntaxique la négation « **pas** » et la conjonction de coordination « **ni** ». Mais, cet emploi se perçoit dans maints discours en Côte d'Ivoire :

P II « ...Au-delà du rire et de la plaisanterie, moi je pense que on n'a même pas besoin ni intérêt de faire palabre à BEDIE...mais sans les 25 pour cent de BEDIE-là, est-ce que nous aurait eu le pouvoir un jour en Côte d'Ivoire » (Guillaume Kibafori SORO)

En le percevant, la place de « ni » est inconfortable dans cette phrase. Pour plus de commodité, cette phrase pourrait s'écrire simplement :

PIIa « ...Au-delà du rire et de la plaisanterie, moi je pense qu'on n'a même pas besoin de faire palabre à BEDIE... »

P I Ib « ...Au-delà du rire et de la plaisanterie, moi je pense qu'on n'a même pas intérêt à faire palabre à BEDIE... »

En outre, même si la double négation est d'usage, les politiciens ivoiriens l'utilisent à d'autres fins. En réalité, le « ni », grammaticalement peut ne pas être répété. Mais, seulement dans les cas suivants : Soit dans un groupe sujet (PIERRE ni PAUL ne sont là) soit après un premier élément précédé de la négation pleine (Il n'aime pas le voisin ni la voisine). En revanche, l'emploi peu ordinaire de la double négation chez certains politiciens rend leurs discours souvent discontinus et suffisamment incompréhensibles :

PI2 « ...Dans les casernes, les militaires ont voté pour moi à plus de 63 pour cent le 28 novembre. Aujourd'hui, ce chiffre doit être largement dépassé. Il n'a **ni** le soutien des militaires en réalité. Par conséquent et bien entendu le suffrage m'a donné 54 pour cent ; plus 54 pour cent »⁸, (Alassane OUATTARA)

Cette interview laisse entrevoir un discours émaillé de phrases inachevées. Car, l'on s'attend ici après le « ni », un prolongement syntaxique de la phrase qui convoquerait un second « ni ». Malheureusement le point final vient court-circuiter voire interrompre cette structure syntaxique. Est-ce l'émotion, une agrammaticalité ou une insuffisance linguistique ? En tout état de cause, l'essentiel pour ces hommes politiques n'est pas de faire une entorse ou pas à la langue française, mais il s'agit pour eux de mettre en emphase la négation qui y existe et qui les conforte avec aisance dans leur position.

⁸ Le président Alassane OUATTARA, entretien accordé par Sylvain ATTAL en duplex sur France 24, Hôtel du Golf, Abidjan, Décembre 2010.

2.2 *Emploi de conjonctions de coordination : facteur de tic ou polysyndète*

Selon le dictionnaire HACHETTE (2012), « Le tic dans son acception médicale, est un mouvement convulsif, répété automatiquement, au sens figuré, il renvoie à l'habitude, une manie. Ce sont des onomatopées. ». En d'autres termes, c'est l'ensemble des habitudes plus ou moins ridicules que l'on a contractées sans s'en apercevoir. Par ailleurs, le polysyndète est la répétition systématique de la conjonction » (Cf. Roland ELUERD, 2017, p.184). A lire entre les lignes, ces deux notions, même si elles semblent différentes dans leur acception, ont tout de même un point commun qui est la répétition. Mais, cette répétition est-elle intentionnelle ou accidentelle? En tout état de cause, la reprise de certaines conjonctions de coordination à tout instant dans le discours des hommes politiques avec indifférence du public, apparait comme une sorte de manie qui touche moins le polysyndète que le tic. Nous avons pour preuve l'emploi exorbitant de la conjonction « **donc** » par l'un des premiers Ministres ivoiriens qui, par effet de style ou non, utilise à profusion « **donc** », comme refrain discursif au point où « **donc** » devient pour lui une marque déposée. C'est-à-dire un effet de mode, une valeur caractérielle propre à lui. Ce discours rapporté en est une parfaite illustration.

P13 : « ...entre le gouvernement et la société **donc** civil ...d'expliquer **donc** sur cette question. ...nous avons réussi cela en 2015, il n'y a pas de raison **donc** que nous ne puissions pas **donc** le réussir en 2020 de nouveau. Le spectre de crise ne puisse plus **donc** rimer pour les Ivoiriens **donc** avec les élections. Que les Ivoiriens **donc** se disent...nous avons travaillé et le ministre de l'Intérieur qui était encore avec vous hier **donc** a pu se rendre compte de ce que nous sommes arrivés. Donc aujourd'hui, on a un document qui consigne, **donc** aujourd'hui, nos points d'accord et nos points **donc** l'on put dire...et moi, je voudrais **donc** vous remercier...tous ceux qui ont estimé qu'il était important **donc** que ces échanges...du début du processus jusqu'à la fin du processus **donc** aujourd'hui. Ayant été mandaté pour mener **donc** cette discussion, je rendrai compte **donc** au chef de l'État...du document qui sera signé **donc** de tous, faisant apparaître **donc** comme je l'ai indiqué, les points **donc** sur lesquels nous sommes parvenus à un accord parfait et **donc** les autres points, le gouvernement avisera **donc** et je pense qu'on peut faire confiance au gouvernement. »⁹, (Amadou GON COULIBAY)

De toute évidence, on comprend que dans la jauge où se mesure la grandeur des sociétés, on retrouve au premier plan, la langue. C'est, semble-t-il, l'un des attraits de l'affirmation de BUFFON cité par KOUASSI (2011, p.19) :: « le style, c'est l'homme même ». Les latins de dire : « Oratio vultus animi. » et ils ne traduisent que ce qui est puisqu'au bout du compte, le style n'est que manifestation nécessaire de l'intériorité spirituelle du tenant du discours.

⁹ Amadou GON COULIBAY, « Nous voulons des élections transparentes, apaisées et crédibles en 2020 », 26 Juin 2019, publié à RTI infos et YouTube le 29 Juin 2019.

2.3 Conjonctions de coordination ou catalyseurs de la déchirure sociale

Le discours se distingue des autres textes oraux dans la mesure où il ne révèle pas tant les relations entre locuteur et destinataire que l'attitude du locuteur vis -vis de son propre énoncé. Franck NEVEU l'appréhende ainsi :

[...] comme langage mis en action, c'est-à-dire comme langue assumée et actualisée par un sujet parlant, comme instance d'énonciation, comme mécanisme conditionnant l'énoncé, comme énoncé de volume supérieur à la phrase, comme échange conventionnel, ou encore comme système de contraintes régissant la production des énoncés d'un point de vue social ou idéologique, voire comme système de signe non verbal.

Franck NEVEU (2017, p.48)

Le discours est l'acte de la parole par lequel le locuteur donne une information, formule un jugement sur quelqu'un ou sur quelque chose en les présentant comme vrai. Il implique ainsi un jugement de valeur de vérité du contenu de l'énoncé pour dissuader et persuader son auditoire dans l'optique de le convaincre. Cependant, il ne faut pas en déduire qu'une parole prononcée dans un discours puisse avoir une valeur universelle ; elle est d'un caractère subjectif c'est-à-dire qu'elle peut être vraie pour certains mais nul est obligé de souscrire à cette assertion. C'est pourquoi le discours qui est exprimé par des types de phrases déclaratif et qui dans le discours politique ivoirien, est émaillé de conjonctions de coordination, suscite tant d'émotions, d'interprétation et de polémique. Aussi l'usage des conjonctions de coordination apparaît-il problématique dans l'univers politique ivoirien, et en particulier, dans les textes qui régissent la nation ivoirienne. En effet, faut, en toute conscience, reconnaître que le statut des arguments et des contre-arguments dans le discours des politiciens peut être signalé par les conjonctions de coordination qui apparaissent comme une stratégie de communication. C'est en quelque sorte une forme de structuration ou de planification de messages pour un ciblage prédéfini. En réalité, ces hommes politiques manipulent cette classe grammaticale consciemment ou inconsciemment pour créer une double émotion polémique, eu égard à son expression exorbitante et hypothétique dans les différents discours et énoncés. C'est en à point douté, cet emploi intentionnel qui est à l'origine depuis deux décennies, des différents troubles sociaux en Côte d'Ivoire. A tort ou à raison, pour sûr, la Côte d'Ivoire a connu un tourment vertigineux dû à l'emploi et à l'interprétation de certaines conjonctions de coordination. Pour tout dire, la linguistique d'une manière générale et la grammaire en particulier, défie le temps de la popularité provoquée par le contexte socio-politique et s'enferme de plus en plus dans les arcanes des mythes du langage politicien par l'utilisation stratégique des conjonctions de coordination. La matière aussi performante qu'elle soit, se retrouve toujours et avant tout entre les mains savantes ou profanes d'un pensant qui, au gré de sa compétence langagière, peut lui aussi ; s'enfermer dans les contraintes contextuelles au point d'interpréter dangereusement ces énoncés coordonnés construits aux fins politiciennes.

-La problématique du binôme « et/ou »

Le référendum est un procédé par lequel une autorité politique consulte l'ensemble des citoyens d'une collectivité donnée sur une proposition concernant « une mesure qu'une autre autorité a prise ou envisage de prendre ». Le plus souvent, les citoyens doivent répondre « oui » ou « non » à une question dont l'autorité consultative a défini les termes. En Côte d'Ivoire, le référendum organisé le 23 juillet 2000 par le Président Robert GUEI, au pouvoir depuis le coup d'État de 1999, portait essentiellement sur l'article 35 de la constitution.

P7 « ...Le candidat à l'élection présidentielle doit être âgé de quarante ans au moins et de soixante-quinze ans au plus. Il doit être ivoirien d'origine, né de père et de mère eux-mêmes ivoiriens d'origine »¹⁰, (Koné TIA)

En effet, il s'agissait de se prononcer sur le remplacement de la conjonction « et » par la conjonction « ou » ou bien de la maintenir en état. Cette consultation qui a été approuvée à 87 pour cent par la population pour le maintien de « et », a suscité un vortex socio-politique vu que certains candidats se sont sentis frustrés voire offusqués. Car la conjonction « et » les empêchait de se présenter à l'élection présidentielle. Par ailleurs, le résultat de ce référendum a mis à l'écart pour une deuxième fois le candidat Alassane OUATTARA. Ce que d'aucuns ont jugé de xénophobie ou "d'ivoiritaire". En tout état de cause, le verdict de ce referendum a toujours constitué « une bile à boire » par une frange de la population jusqu'en 2003 où les accords de Linas-Marcoussis (accord de Kléber) qui se sont tenus du 15 au 16 janvier 2003 en France ont permis, en son point 3, de réviser le critère d'éligibilité. En somme, les conjonctions « et » et « ou » ont été, à tort ou à raison, les causes principales des troubles en Côte d'Ivoire qui se sont soldés par la prise d'armes en 2002. Finalement, laquelle des conjonctions « et » et « ou » est-elle appliquée dans l'article 35 vu la nomenclature de l'État ivoirien ?

-L'implicite du binôme « or/ni »

La grammaire normative donne caution à la conjonction « or » de ne coordonner que des propositions. Dans le discours, elle introduit une nouvelle donnée qui va se révéler décisive pour la suite des événements ou du raisonnement dans un enchaînement argumentant ou déductif notamment comme deuxième terme d'un syllogisme. Cette norme grammaticale, même si occasionnellement est syntaxiquement respectée dans le langage ivoirien, il n'en demeure pas moins que sémantiquement des intentions politiciennes y font bonne figure. Et pour cause, dans un énoncé comme :

P14 : « La constitution en effet, dit que le mandat du président de la république est de 5ans. Donc élu en 2000, on devait organiser une autre élection en 2005 pour que je sois reconduit ou que quelqu'un d'autre soit élu. Or, or, ça fait dix ans que je suis là parce que des personnes extérieures et intérieures ont voulu écourter mon mandat et me donner deux ans...Mais, Dieu ne dort pas. Ils ont voulu que le mandat soit deux ans au lieu de 5ans, Dieu m'a donné 10 ans. »¹¹ (Laurent GBAGBO)

¹⁰ Koné TIA, l'article 35 de la constitution ivoirienne, Assemblée nationale Ivoirienne, 23 juillet 2000.

¹¹ Laurent GBAGBO, Discours à la nation, Hôtel Ivoire, 23 Octobre 2010.

La conjonction « or » qui dénote d'une raillerie discursive du Président Gbagbo suggère l'implicite. En effet, il arrive que la forme linguistique associée à un certain acte de parole reçoive une autre destination et soit employé pour un autre acte de parole. A l'oral par exemple et en particulier lors d'un discours politique, l'intonation, le rythme du débit et l'intensité de la voix sont autant de révélateurs de l'attitude du locuteur. L'ex-Président GBAGBO, en répétant successivement « or » dans ce discours avec une intonation convoquée pour l'occasion, donne une autre connotation à cette conjonction qui de norme exprime l'opposition. Mais ~~ici~~, il semble plutôt exprimer une satisfaction d'un fait ; mieux il tourne en dérision amère ses adversaires enragés. Il semble confiant quant à l'issue des prochaines élections qui dans son entendement seront organisées dans les normes :

P15 « Vous savez, il y a une erreur qu'on commet souvent dans les démocraties d'Europe occidentale. On croit que toutes les institutions se ressemblent. Chez nous ici, ce n'est ni le gouvernement, ni le président de la république qui organise les élections ; les élections, c'est la commission électorale indépendante... »¹², (Laurent GBAGBO)

L'emploi de la conjonction « ni » vient exclure tout désordre voire toute complicité dans l'organisation des élections et précise l'indépendance de la commission électorale quant à cette organisation. Mais, que d'ambiguïté ! N'y a-t-il pas de l'implicite dans cette déclaration lorsqu'on sait que le président de la commission électorale est nommé par celui-là même qui prône tant la transparence ? Ces propos qui ont mis assez de doute dans les calculs et les analyses du camp adverse ont suscité d'autres prises de positions. D'où l'alerte de toutes les forces régulières ou maléfiques pour le booster de ce fauteuil dont il se conforte tant. Par ailleurs, si Dieu semble être avec le Président GBAGBO avant cette élection de tous les risques comme il l'a signifié de manière implicite et ironique dans les propos ci-dessus, son opposant direct le Président OUATTARA dit le contraire après la proclamation des résultats :

P 16 « ...dans les casernes, les militaires ont voté pour moi à plus de 63 pour cent le 28 novembre. Aujourd'hui, ce chiffre doit être largement dépassé. Il n'a ni le soutien des militaires en réalité. Par conséquent et bien entendu le suffrage m'a donné 54 pour cent ; plus 54 pour cent »¹³, (Alassane OUATTARA)

Le « ni » tel qu'employé ici n'est-il pas dissuasif ? En l'utilisant le Président OUATTARA semble non seulement minimiser son adversaire mieux, il veut lui faire fondre tout espoir. En niant ce soutien, il se donne de la contenance et met le doute dans le camp adverse surtout qu'il sait que les militaires constituent le dernier recours. Mais, en réalité, ces mêmes militaires ont combattu contre l'auteur du propos jusqu'aux derniers jours. N'y a-t-il donc pas d'ambiguïté ici ? Cependant, cet emploi

¹² Laurent GBAGBO, entretien sur France 24 accordé par François PICARD, Palais présidentiel, Abidjan, Novembre 2005.

¹³ Le président Alassane OUATTARA, entretien accordé par Sylvain ATTAL en duplex sur France 24, Hôtel du Golf, Abidjan, Décembre 2010.

de « ni » est de bonne guerre puisqu'au fond, dans de telles circonstances, la stratégie de communication est très féconde. En tout état de cause, d'un côté ou de l'autre, l'emploi politique de « ni » a entraîné l'effondrement de toute la nation.

-Le binôme « mais/donc », substitut d'une incertitude constitutionnelle

Les conjonctions de coordination « mais » et « donc » marquent des étapes d'un raisonnement. Si « mais » fonctionne comme un inverseur d'orientation argumentative, « donc » introduit une conclusion liée logiquement à cette argumentation. C'est d'ailleurs le motif de son emploi dans la justification d'un mandat contesté en Côte d'Ivoire. Cela se soupçonne au travers de cet énoncé :

P17 : « ...au plan politique, ma décision avait abouti à la désignation le 12 Mars 2020 d'un candidat, chef d'équipe de cette nouvelle génération, un cadre compétent et dévoué à même de préserver les acquis de notre pays en matière de paix et de progrès, **mais**, comme le dit l'adage, l'homme propose, Dieu dispose... Face à ce cas de force majeure et par devoir citoyen j'ai décidé de répondre favorablement à l'appel de mes concitoyens me demandant d'être candidat à l'élection du 31 octobre 2020. Je suis donc candidat. »¹⁴, (Alassane OUATTARA)

La conjonction « mais », comme unité pragmatique du discours, « est un marqueur d'intervention du locuteur pour introduire et exprimer son point de vue. » (Roland ELUARD, 2017, p.187)¹⁵. En effet, cet énoncé n'est qu'un extrait du discours du Président Alassane OUATTARA qui justifie à travers une « cause à effet » sa candidature à la présidentielle pour une troisième fois en 2020. Pourtant, la constitution ivoirienne rend à priori impossible cette candidature : « le Président de la République est élu pour cinq ans au suffrage universel direct. Il n'est rééligible qu'une fois » (art.55). Élu en 2010 puis en 2015, le président aurait atteint le quota de mandat que la constitution lui autorise. De ce jeu de coordonnants, surgissent des interprétations partisans de la constitution ivoirienne. D'une part, l'opposition invoque l'article 183 puis une conception large du terme « législation » incluant les dispositions constitutionnelles, elle se réfère à l'ancien article 35, lequel prévoyait la même limitation que celle posée au nouvel article. D'autre part, les sympathisants du président Ouattara rejettent l'interprétation précédemment livrée de l'article 183 et n'y voient que la consécration classique du principe de continuité législative (et donc constitutionnelle). Il apparaît donc curieux qu'une République puisse être régie par deux constitutions, une ancienne clamée par l'opposition et une nouvelle revendiquée par le pouvoir. Le paradoxe est saisissant surtout quand on se réfère à ce que rapporte Gérard CORNU « Nul n'est censé ignorer la loi »¹⁶. De toute évidence, l'argument fourni par M. Ouattara et régi par le binôme « mais / donc » s'avère très léger pour briguer ce fameux mandat. Cependant, la conjonction « donc » dont la place, ici, est libre que celle des autres conjonctions, exprime dans ce discours, à la fois une conséquence et une conclusion. Comme le dit l'artiste musicien international ivoirien ALPHA Blondy « la

¹⁴ Discours du Président Alassane OUATTARA, 06 Aout 2020 à la veille du 60ème anniversaire de l'indépendance de la Cote d'Ivoire, RTI I repris par Viviane FORSON, Le point.

¹⁵ (Roland ELUARD, 2017, p.187)

¹⁶ Gérard CORNU, *Linguistique juridique*, Paris, Montchrestien, 3^{ème} édition, 2005, p.17.

raison du plus fort est toujours la meilleure ». Du reste, de ces deux conjonctions, respire désormais la nation ivoirienne. Toute argumentation orientant vers une conclusion et la conclusion étant le plus fréquemment signalée par la conjonction « donc », la conclusion ou le résultat d'une telle argumentation, au détriment de toute analyse profonde de la constitution, s'est imposé à la population ivoirienne, eu égard sa tonalité dramatique et tragique vêtue d'un ridicule notoire qui transcende les frontières ivoiriennes.

Par ailleurs, si l'on conçoit que toute argumentation est orientée vers une conclusion signalée le plus souvent la conjonction « donc », cette conclusion en politique, dans la plupart du temps ne concorde pas avec l'argumentation dont elle est issue. Ce n'est véritablement pas une conclusion mais une déduction relative à des intentions contextuelles. Cela se perçoit aisément dans les propos qui suivent :

P18 « ...Il était avec Mian, il était avec Zegen, **donc** ils font un plan commun... »¹⁷,
(Charles BLE GOUDE)

P19 « Ne punissez pas Ferké à cause de Guillaume. Parce que Guillaume n'est pas devenu RHDP **donc** si on voit Yéo on va aller mettre des impôts sur lui ... »¹⁸ (Guillaume Kibafori SORO)

De la première conclusion ci-dessus (P1) menée par « donc », on comprend nettement les intentions politiciennes car, apparemment, rien n'explique que voir des amis ensemble soit synonyme de complot. Cependant, ne dit-on pas aussi que « qui s'assemblent, se ressemblent » ? C'est certainement en se fondant sur ce « dit-on » que la conclusion a été vite tirée. Mais pour des accusations aussi graves et gravissimes, peut-on se fonder sur des préjugés pour asseoir un raisonnement crédible ? Enfin, la deuxième conclusion (P17) nous interpelle étant donné que l'argumentaire qui a conduit la conclusion n'a aucun fondement juridique. Car, on ne peut nullement sanctionner une personne parce qu'elle aurait des affinités avec l'accusé. Ainsi, « donc » aurait eu tout son sens grammatical et même politique si la syntaxe était construite telle :

P20 « Ne punissez pas Ferké à cause de Guillaume. Parce que Guillaume et Yéo ne sont pas devenus RHDP **donc** si on voit Yéo on va aller mettre des impôts sur lui ... »

-La conjonction « car » pour une justification politicienne

La conjonction « car » relie deux propositions indépendantes dont la seconde est présentée comme une cause, une explication ou une justification de la première.

Cette conjonction est l'équivalent, au plan de la coordination, des conjonctions de subordination *parce que* et surtout de *puisque*, mais la proposition qu'elle introduit

¹⁷ Charles Blé GOUDE, Audience de confirmation des charges : Déclaration de clôture de la défense à la Haye, 2eme partie, AFRICA24, 2 octobre 2014.

¹⁸ Guillaume Kibafori SORO, « Explication de sa démission de l'ANCI à ses parents de Ferké », GKSTV, 2017.

n'a rien d'une subordonnée. Elle constitue en effet un acte d'énonciation distinct prenant appui sur celui de la proposition précédente.

Martin RIEGEL (2011, p.882)

Partant, il est évident que la conjonction « car » serve de canal à des justifications politiciennes qui, au fond, ne s'appuient sur aucun fondement juridique. C'est pourquoi, justement, cette conjonction est rarement utilisée dans le discours politiques en Côte d'Ivoire. Est-ce par orgueil et par manque de courage ou d'arguments, qui justifie cette pénurie de la conjonction « car » dans leur langage ? De toute évidence, certains actes en disent long. Ainsi une justification comme celle du Président Alassane OUATTARA après l'élection présidentielle ne semble-elle pas ambiguë :

P21 « J'en suis désolé, mais l'opposition provoque des violences car elle n'a pas d'arguments. La constitution ne m'interdit pas d'être candidat. Ma candidature est une candidature d'urgence face à un cas de force majeure suite au décès d'Amadou Gon COULIBALY »¹⁹, (Alassane OUATTARA)

Le tenant de ce discours cherche à justifier son forfait constitutionnel qui, à tort ou à raison, a créé des troubles et pas les moindres, sur toute l'étendue du territoire ivoirien. Ce que l'on sait, c'est que tout acte est motivé par un antécédent. Par conséquent, les acteurs, à n'en point douter, ont dans leur mallette des arguments qui pourraient leur éviter des sanctions judiciaires. Alors, dire que l'opposition justifie son manque d'arguments par la violence serait démagogique d'autant que l'on sait l'origine de cette violence. En revanche, rien ne justifie aussi cette violence. Vu que toute violence finit toujours par le dialogue. Pourquoi ne pas commencer par le dialogue. Ne dit-on pas que la violence est l'arme des faibles ? C'est pourquoi, l'un dans l'autre, nous disons que l'emploi de « car » apparaît ridicule pour des justifications au fondement implicitement égocentrique.

Conclusion

Au terme de cet article, il faut retenir que le langage politique ne peut se dissocier de la grammaire et de la linguistique du français. Malheureusement, les politiciens ivoiriens consciemment ou inconsciemment tordent amèrement le cou à la grammaire à des fins politiciennes. La conjonction de coordination est perçue, ici, comme une modalité par excellence de la subjectivité, de la prise de position et de l'engagement personnel des politiciens. Cette prise de positions est la preuve manifeste de leur volonté de confisquer d'une part le pouvoir et d'autre part, d'exprimer leur égo en bernant toute la nation. Or, il faut savoir qu'une syntaxe mal construite ou un lexème mal placé ou bien mal interprétée peut contribuer à l'effondrement d'une nation tout entière. Finalement, on s'aperçoit que la force des mots peut être plus fatale qu'une arme à feu. Car, la langue, de quelque que nature que ce soit, est à la fois belle et rebelle. Elle nous paraît belle lorsque, pétrit de talent, le tenant du discours la manipule à souhait et dans l'admiration de ceux qui l'écoutent. Rebelle, elle ne manque guère de l'être pour ce que tout se dit au mépris des règles élémentaires. C'est

¹⁹ Alassane OUATTARA, Le Monde, 20 Octobre 2010, p.13.

dans l'optique d'estomper le mal qui, sans y prendre garde, risque de gangrener toute la classe politique ivoirienne, que nous avons trouvé nécessaire d'ouvrir un pan de réflexion sur les fondements de mise en syntaxe et de mise sens des conjonctions de coordination.

Références bibliographiques

- Cornu, G. (2005). Linguistique juridique, Montchrestien, 3^{ème} édition, Paris, 444 pages.
- Eluerd, R. (2007). Grammaire descriptive de la langue française, Armand Colin, 2^{ème} édition, Paris, 256.
- Grevisse, M. (1988). *Le bon usage, Grammaire française*, 12^{ème} édition refondue par André GOOSSE, DUCULOT, Paris, 1768.
- Kouassi, K. M. (2011). Cours de linguistique du français, De la syntaxe à la sémantique, l'Harmattan-Cote d'Ivoire, 141.
- Neveu, F. (2017). Lexique des notions linguistiques, Armand Colin, 3^{ème} édition, Paris, 152.
- Riegel, M. & al. (2014). Grammaire méthodique du français, Puf, Paris, 1107
- Sarfat, G-E, I & Paveau, M. A (2014). Les grandes théories de la linguistique, De la grammaire comparée à la pragmatique, Armand Colin, Paris, 256
- Tomassone, R. (2002). Pour enseigner la grammaire, Nouvelle édition, Delagrave édition, Paris, 318
- Wagner, R. L. & Pinchon, J. (1969). *Grammaire du français classique et moderne*, Hachette, Paris, 640